

**Procès-verbal
Comité Syndical**

**Séance du 13 novembre 2025 à 15h00
Dans les locaux du SMPVV à Brignoles**

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 26 juin 2025**
- 2. Décision modificative n°1**
- 3. Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026**
- 4. Sortie des biens de l'inventaire**
- 5. Point d'information sur le SCOT**
- 6. Point d'information sur le PCAET**
- 7. Point d'information sur les 20 ans du Pays d'art et d'histoire**
- 8. Point d'information sur le programme LEADER**
- 9. Compte-rendu des décisions prises par le Président par délégation du Comité syndical.**
- 10. Questions diverses**

PRESENTS AYANT PRIS PART AU VOTE :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

D. CLERCX – G. FABRE – J. GIULIANO – M. GROS – O. HOFFMANN – F. PERO – N. RULLAN – J-L. BONNET – G. FERRANTE – C. DELZERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

H. PHILIBERT – B. DE BOISGELIN – N. BREMOND – L. MEAUME – Y. SOUQUE – C. GHINAMO

PRESENTS N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

P. MOACHON

TITULAIRES ABSENTS/EXCUSES :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

JP. VERAN – D. BREMOND – J-C. FELIX – O. BARTHELEMY – C. LASSOUTANIE – A. DECANIS – G. BRINGANT – A. RAVANELLO – J. PAUL

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

C. VENTURINO-GABELLE – E. HUGOU – D. VAUZELLE

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 26 juin 2025

Le compte rendu envoyé par e-mail est approuvé à l'unanimité.

2. Décision modificative n°1

Il est proposé au Comité syndical, par la présente décision modificative n°1, de procéder à certains ajustements du budget primitif 2025, en modifiant les crédits budgétaires initialement votés.

Ces ajustements s'avèrent nécessaires en raison de l'insuffisance des crédits inscrits sur certains chapitres et articles, à savoir :

- Les crédits votés au chapitre 042 – « Opérations d'ordre de transfert entre sections » (Section de fonctionnement-Recettes) et au chapitre 040 – « Opérations d'ordre de transfert entre section » (Section d'investissement - Dépenses) sont insuffisants pour passer les écritures comptables obligatoires liées aux amortissements ;
- Les crédits inscrits à l'article 215731 – « Matériel roulant » (chapitre 21 – immobilisations corporelles en section d'investissement)

Sont proposés les ajustements précisés dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
<i>R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel</i>	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €
Total chapitre 013 : Atténuations des charges	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €
<i>D-023-020 : Virement à la section d'investissement</i>	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D 023 : Virement à la section d'investissement	1 700,00 €			
<i>D-6811-01 : Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles</i>	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>D-777-01-Recettes et quote-part subv.invest.transférées au cpte résult.</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Total chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 700,00 €	1 700,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
INVESTISSEMENT				
<i>R-021-020 : Virement à la section de fonctionnement</i>	0,00 €	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €
Total R 021 : Virement à la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €
<i>D-13911-01 : Subv.inv.actifs amort. -Etat et établissements nationaux</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>D-13912-01 : Subv.inv.actifs</i>	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €

<i>amort. - Régions</i>				
<i>D-139141-01 : Subv.inv.actifs amort. – Communes membres du GFP</i>	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>D-139178-01 : Subv. inv. Actifs amort. – Autres fonds européens</i>	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>R-281828-01 : Amortissement autres matériels de transport</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 700,00 €
Total chapitre 040 : opérations de transfert entre sections	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	1 700,00 €
<i>D-215731-020 : Matériel roulant</i>	0,00 €	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>D-21848-020 : Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>D-2188-20 : Autres immobilisations corporelles</i>	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total chapitre 21 : Immobilisations corporelles	8 800,00 €	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	8 800,00 €	8 800,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

OUI l'exposé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER** les ajustements des crédits budgétaires présentés dans le tableau ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

3. Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026

Le président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du CGCT : dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le président est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le président peut, sur autorisation du comité syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour rappel en 2025, les principales dépenses d'investissement prévues étaient : l'étude/AMO « imaginer les bourgs de demain à la lumière du ZAN » dans le cadre du SCOT, l'étude stratégique de déploiement du photovoltaïque sur foncier anthropisé et l'étude de programmation scénographique et de maîtrise d'œuvre pour le CIAP cœur.

Par conséquent, le président propose au comité syndical de procéder par anticipation à l'ouverture de crédits suivante :

- 25 % des crédits d'investissement de l'exercice 2025 au titre du budget principal 2026, soit :

Chapitre	BP 2025	Ouverture de crédits pour 2026
20 – Immobilisations incorporelles	388 000.00 €	97 000.00 €
21 – Immobilisations corporelles	147 464.96 €	36 866.24 €

OUI l'exposé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir :

- **PROCEDER** à l'ouverture de crédits d'investissement 2026 comme présentée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

4. Sortie des biens de l'inventaire

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment, ses articles L.2321-2-27 et R.2321-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu la délibération n°023 du Comité syndical du 6 juillet 2023 fixant les durées d'amortissement des biens et le seuil de 500 € en deçà duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent en une année ;

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de sortir de l'inventaire un certain nombre de biens qui ont été totalement amortis. D'autant qu'en dehors des frais d'étude dont la sortie est obligatoire une fois ces études terminées, la plupart des biens listés dans le tableau ci-dessous sont devenus obsolètes ou hors d'usage.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code de la Propriété des Personnes Publiques et à l'instruction comptable et budgétaire M57, ces biens doivent être retirés de l'inventaire comptable afin d'apurer l'état des immobilisations de la collectivité. Les biens sont alors sortis de l'actif pour leur valeur nette comptable, ce qui conduit à la mise à jour de l'actif du compte financier unique.

Il s'agit des biens acquis entre 2009 et 2018 qui sont totalement amortis et représentent une valeur de 644 623,11 €, répartis comme suit :

Article comptable	Libellé	Montant
202	Frais d'étude, élaboration, modification et révision document d'urbanisme	228 422,10 €
2031	Frais d'étude	126 028,10 €
2051	Concessions et droits similaires	25 182,38 €
2128	Autres agencements et aménagements	243 679,53 €
21838	Autre matériel informatique	21 311,00 €
TOTAL		644 623,11 €

N° article	N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Durée d'amortissement	Total amorti
202 – Frais d'étude, élaboration, modifications et révisions documents d'urbanisme					
202	00177	Brochures SCoT	18/02/2013	5	1 221,94 €
202	00179	Volet environnement	12/03/2013	5	2 421,90 €
202	00180	Insertion journaux	22/03/2013	5	7 670,67 €
202	00181	Volet environnement-solde	13/05/2013	5	31 422,50 €
202	00188	Livre Scot	02/07/2013	5	16 077,83 €
202	00196	Volet environnement	28/10/2013	5	4 743,34 €
202	00197	Registre SCoT	17/10/2013	5	302,65 €
202	00198	Affiches SCoT	17/10/2013	5	377,94 €
202	00216	Brochures SCot	24/09/2014	5	6 391,44 €
202	00224	Annonces légales SCoT	20/01/2015	5	998,69 €
202	00257	Biotope étude SCot	13/12/2015	5	6 517,20 €
202	00258	Etude agricole	18/01/2017	5	12 000,00 €
202	00259	Etude critérisation	22/02/2017	5	6 267,00 €
202	00260	Etude environnement	09/03/2017	5	5 400,00 €
202	00262	Etude compensation agricole	06/06/2017	5	12 000,00 €
202	00264	Etude critérisation	25/09/2017	5	5 199,00 €
202	00291	Etude finalisation SCoT	07/11/2018	4	45 630,00 €
202	00299	Finalisation SCoT	05/03/2019	5	52 380,00 €
202	00307	Etude révision SCoT	23/07/2019	5	11 400,00 €
2031 - Frais d'étude					
2031	00266	CIAP	06/12/2017	2	5 865,00 €
2031	00267	CIAP	18/12/2017	2	20 382,00 €
2031	00268	CIAP	18/12/2017	2	3 225,60 €
2031	00269	CIAP	18/12/2017	2	2 088,00 €
2031	00271	CIAP	26/01/2018	5	5 865,00 €
2031	00276	CIAP	20/04/2018	5	20 562,60 €
2031	00277	CIAP	20/04/2018	5	4 872,00 €
2031	00278	CIAP	20/04/2018	5	2 918,00 €
2031	00281	CIAP	10/07/2018	5	8 036,70 €
2031	00282	CIAP	10/07/2018	5	3 480,00 €
2031	00283	CIAP	10/07/2018	5	2 688,00 €
2031	00297	CIAP MO	19/07/2018	5	46 075,20 €
2051 – Concessions et droits similaires					
2051	00131	Logiciel SIG	23/05/2011	2	2 116,92 €
2051	00151	Logiciel TDS	03/11/2011	2	7 128,16 €
2051	00178	Archimed	26/02/2013	2	6 084,65 €
2051	00187	Archimed	04/07/2013	2	6 084,65 €
2051	00235	Tipie Régie	12/11/2015	2	540,00 €

2051	00252	Logiciel Map info	05/07/2016	2	3 228,00 €
2128 – Autres agencements et aménagements					
2128	00081	Dépliant signalétique Plan d'Aups	23/10/2009	10	2 571,40 €
2128	00082	Dépliant signalétique Correns	23/10/2009	10	2 272,40 €
2128	00083	Dépliant signalétique Barjols	23/10/2009	10	2 571,40 €
2128	00084	Cahiers CCPV	23/10/2009	10	10 524,80 €
2128	00085	Panneaux signalétique Plan d'Aups	23/10/2009	10	16 718,88 €
2128	00086	Panneau signalétique Correns	23/10/2009	10	2 397,98 €
2128	00087	Dépliant signalétique Rocbaron	23/10/2009	10	2 272,40 €
2128	00088	Dépliant signalétique Montfort	23/10/2009	10	2 272,40 €
2128	00089	Signalétique Correns	23/10/2009	10	527,44 €
2128	00090	Panneaux signalétique Rocbaron	23/10/2009	10	5 194,23 €
2128	00091	Panneaux signalétique Brignoles	10/12/2009	10	11 076,16 €
2128	00092	Dépliant signalétique Brignoles	10/12/2009	10	3 492,32 €
2128	00102	Panneaux signalétique Montfort	15/12/2009	10	6 412,95 €
2128	00105	Panneaux signalétique Nans les Pins	05/01/2010	10	9 083,62 €
2128	00106	Dépliant signalétique Nans	02/02/2010	10	2 571,40 €
2128	00112	Panneaux signalétique St Maximin	02/09/2010	10	9 530,92 €
2128	00113	Dépliant signalétique Carces	02/09/2010	10	2 272,40 €
2128	00114	Dépliant signalétique St Maximin	02/09/2010	10	3 492,32 €
2128	00123	Panneaux signalétique Mazaugues	01/12/2010	10	5 214,56 €
2128	00124	Dépliant signalétique Mazaugues	01/12/2010	10	2 272,40 €
2128	00127	Panneaux Pourcieux	19/01/2011	10	4 734,96 €
2128	00134	Signalétique Correns	16/06/2011	10	2 031,93 €
2128	00143	Signalétique panneaux Néoules	30/08/2011	10	2 857,24 €
2128	00144	Signalétique Pourcieux et Varages	30/08/2011	10	4 607,00 €
2128	00146	Signalétique panneaux Camps	20/09/2011	10	3 796,10 €
2128	00147	Signalétique Camps	20/09/2011	10	2 031,93 €
2128	00149	Signalétique Cotignac	17/10/2011	10	2 031,93 €

2128	00166	Signalétique St Max dépliant	28/06/2012	10	6 182,30 €
2128	00171	Signalétique Pourrières-table orientation	25/10/2012	10	9 405,34 €
2128	00172	Signalétique Pourrières	25/10/2012	10	3 796,10 €
2128	00173	Signalétique Tourves	29/11/2012	10	9 544,08 €
2128	00175	Signalétique Tourves	21/01/2013	10	3 640,62 €
2128	00182bis	Signalétique Pourrières	10/06/2013	10	2 031,93 €
2128	00182bis	Brochure Carces	04/06/2013	10	4 325,50 €
2128	00185	Signalétique Val	14/06/2013	10	5 505,19 €
2128	00186bis	Plaques Cotignac	17/06/2013	10	4 590,25 €
2128	00195	Signalétique la Celle	01/10/2013	10	5 505,19 €
2128	00205	Dépliant Tourves	22/04/2014	10	2 563,65 €
2128	00207	Signalétiques Correns	12/05/2014	10	2 394,85 €
2128	00209	Signalétiques Néoules	08/07/2014	10	2 031,93 €
2128	00213	Dépliant le Val	21/07/2014	10	20 31,93 €
2128	00214	Dépliant Brignoles	18/08/2014	10	5 064,00 €
2128	00215	Signalétique chemin des Roys	24/09/2014	10	1 477,00€
2128	00218	Signalétique Entrecasteaux	14/11/2014	10	8 025,60 €
2128	00219	Signalétique Tourves	14/11/2014	10	1 486,80 €
2128	00220	Signalétique Cotignac	14/11/2014	10	8 940,00 €
2128	00221	Signalétique Rougiers	14/11/2014	10	7 010,40 €
2128	00222	Signalétique Camps	20/11/2014	10	1 982,40 €
21838 – Autre matériel informatique					
21838	00118	Portable Dell Vostro 1015 (réunions)	11/10/2010	3	1 458,00 €
21838	00164	Portable Dell Vostro V131 (Karyn)	16/10/2012	3	7 924,00 €
21838	00168	PC DELL Vostro 260MT (laetitia)	24/07/2012	3	768,00 €
21838	00184	HP PROBOOK4540S JORIS (ancien Stéphanie)	24/05/2013	3	914,00 €
21838	00204	Ordinateur El MJ PB MB	31/03/2014	3	4 824,00 €
21838	00233	Portables	07/07/2015	3	5 423,00

OUI l'exposé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au Comité de Syndical de bien vouloir :

- **APPROUVER** la mise à la réforme et la sortie de l'inventaire des biens énumérés dans le tableau ci-dessus pour la somme de 644 623,11 € ;

- **AUTORISER** le Président à signer le certificat administratif d'apurement de l'inventaire comptable des immobilisations correspondant.

Adopté à l'unanimité

5. Point d'information sur le SCOT

Présentation en séance (voir powerpoint ci-joint)

Bilan à 6 ans du ScoT 2020-2040 :

Le Schéma de Cohérence Territoriale Provence Verte Verdon a été approuvé le 30 janvier 2020, suite à une révision du document de 2014 découlant d'une modification de périmètre.

M. Franck PERO, Président de la Commission SCoT rappelle que l'article L.143-28 du Code de l'Urbanisme prévoit que 6 ans au plus après la délibération portant approbation du SCoT, l'établissement public en charge de celui-ci procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales, et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes.

Sur la base de cette analyse, l'établissement public délibère sur le maintien en vigueur du Scot ou sur sa révision.

Il est à noter que le bilan du ScoT révisé, au vu des chiffres disponibles, se base principalement sur la période 2020-2023. Cet intervalle de temps très court depuis l'approbation ne permet pas nécessairement de dégager des tendances significatives, les résultats devant ainsi être interprétés avec prudence.

Ainsi une commission SCOT se tiendra le 2 décembre afin de présenter les éléments d'analyse, suivie d'un bureau le 12 décembre.

M. PERO précise que la commission SCoT sera élargie à toutes les communes qui souhaitent y participer.

Le comité syndical du 26 janvier 2026 devra ensuite délibérer sur le bilan, conformément à l'obligation réglementaire.

Etude « Imaginer les bourgs de demain à la lumière de la sobriété foncière sur le territoire Provence Verte Verdon »

Pour rappel, une consultation a été lancée pour réaliser une étude visant à mieux appréhender les enjeux de la sobriété foncière en Provence Verte Verdon et accompagner des projets concrets dans ce domaine sur le territoire.

Contenu de l'étude :

- Phase 1 : Comprendre et mieux appréhender la sobriété foncière
- Phase 2 : Imaginer les bourgs de demain : création d'une boîte à outils pour une planification sobre et durable

- Phase 3 : Application sur 4 communes du territoire.

La Région, la Fédération nationale des SCoT et la Banque des Territoires portent un vif intérêt à cette démarche. L'étude bénéficie à ce titre d'un financement régional de 28 000 € dans le cadre du contrat *Nos territoires d'abord*, ainsi que d'un soutien potentiel de la Banque des Territoires pouvant atteindre 40 000 €.

L'analyse des offres étant en cours (16 bureaux d'étude ayant répondu), cette étude sera lancée fin 2025.

Mme Nicole RULLAN demande comment seront choisies les 4 communes.

Mme Sylvie BERTHOMIEU précise qu'il y aura un appel à manifestation d'intérêt avec des critères précis.

6. Point d'information sur le PCAET

Présentation en séance. (voir powerpoint ci-joint)

M. Bernard DE BOISGELIN, vice-président en charge de la transition écologique, rappelle que le Plan Climat Air Energie Territorial Provence Verte Verdon a été approuvé fin 2022-début 2023 pour une période de 6 ans (2022-2027).

L'avancement du PCAET est suivi annuellement par le Syndicat Mixte qui a en charge son élaboration, son suivi et son évaluation ainsi que l'animation et la coordination du programme d'actions.

Après trois ans d'application, le PCAET doit faire l'objet d'un rapport dit « à mi-parcours » qui sera mis à la disposition du public.

Si aucun formalisme particulier n'est précisé, le bilan peut intégrer l'avancement du programme d'actions, les financements et les moyens humains mis à disposition, les difficultés rencontrées, les nouvelles propositions pour ajuster les dynamiques en cours...

Enfin, le bilan à mi-parcours permettra d'intégrer au PCAET les Zones d'accélération des énergies renouvelables arrêtées sur le territoire, conformément à la loi APER du 10 mars 2023.

Afin d'accompagner le Syndicat mixte sur une évaluation qualitative, le bureau d'études BL Evolution a été missionné pour un montant de 18 495,00 €TTC.

Sont notamment prévus des entretiens auprès de partenaires de la démarche ainsi qu'un questionnaire destiné aux communes.

Monsieur Bernard DE BOISGELIN informe également que le rendez-vous climat initialement prévu le 22 janvier 2026 est repoussé au 05 février 2026. Celui-ci permettra de venir compléter le bilan.

Le bilan définitif sera présenté aux nouveaux élus suite aux élections municipales, puis soumis aux instances du SMPVV et des deux EPCI avant d'être mis à disposition du public.

7. Point d'information sur les 20 ans du Pays d'art et d'histoire

A l'occasion des 20 ans du Pays d'art et d'histoire Provence Verte Verdon, plusieurs actions de valorisation ont été organisées :

- **un « bus tour »** à destination des élus (24 participants) pour découvrir les actions menées ou accompagnées sur le territoire par le PAH (vieux pont de Vins, espaces tourisme et découverte du Val et de Barjols, exposition sur le patrimoine de la république, pigeonnier de Brue-Auriac, retables de Pontevès, calade de Bras)
- **un concours photo pour le grand public** sur le thème de l'architecture de nos villages ;
- **une soirée anniversaire au château de Vins-sur-Caramy** en présence des élus, de la sous-préfète, des représentants institutionnels et autres partenaires (90 participants), qui a permis de retracer les actions menées durant ces deux décennies.

Lors de cette soirée a été projeté le **film de valorisation du Pays d'art et d'histoire** réalisé pour l'occasion (en partenariat avec *Mise en Boîte Production*), qui pourra être réutilisé pour la promotion du PAH

Le président tient à remercier M. Jean-Luc BONNET, Maire de Vins-sur-Caramy, pour son accueil lors de la soirée anniversaire ainsi que Mme Nicole RULLAN, Maire de Correns, pour son investissement en tant que présidente de la commission PAH. Il ajoute que cette manifestation a été une belle réussite.

M. Jérémy GIULIANO souhaite également remercier le président au nom du conseil municipal du Val pour le très bel hommage qui a été rendu à Alfred Gauthier lors de la célébration des 20 ans du Pays d'Art et d'Histoire.

M. Jean-Luc BONNET tient à remercier toute l'équipe du syndicat pour son investissement et son efficacité lors de la préparation de cette manifestation.

8. Point d'information sur le programme LEADER

Présentation en séance. (voir powerpoint ci-joint)

Le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon et le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume, avec le soutien de l'Union Européenne et de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, portent conjointement le dispositif européen de développement rural LEADER sur la programmation 2023/2027.

Le territoire bénéficie d'une enveloppe de FEADER de 1 479 832 € complétée par des contreparties publiques nationales.

Sa stratégie s'intitule « *LEADER en Provence Verte Verdon Sainte-Baume : la résilience, cap d'un territoire en transition où se conjuguent sobriété, proximité et qualité de vie* ».

Les potentiels bénéficiaires (publics et privés) peuvent déposer des projets sur les thématiques suivantes :

- Le renforcement de la sobriété territoriale, de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique ;
- Le développement d'une économie territorialisée, support d'activités innovantes, écologiques et solidaires ;
- L'amélioration de la qualité de vie et le renforcement du lien social par une offre de services adaptés et la valorisation des patrimoines.

Dans le cadre de la première vague d'appels à projets lancée en 2024 par le Comité de programmation, instance décisionnelle du programme, 11 projets locaux ont été sélectionnés pour être accompagnés par LEADER. Ces projets seront conventionnés en novembre 2025.

Une deuxième vague d'appels à projets a été lancée le 22 septembre 2025, avec une enveloppe de 420 000 € de FEADER.

Les candidatures (dépôt des fiches-projet) sont attendues d'ici le 20 novembre 2025.

9. Compte-rendu des décisions prises par le Président par délégation du Comité syndical.

Par délibération n° 017/2020 du comité syndical du 1^{er} octobre 2020, et conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le comité syndical a délégué une partie de ses attributions au bureau et au Président du syndicat mixte. Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend ainsi compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Délégations au Président	Décisions	Date réalisation	Montants TTC
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget	-Réalisation d'un film institutionnel de valorisation des projets LEADER - <i>Les Intimists</i>	19/06/2025	2 550 €
	-Réalisation d'un film de valorisation pour les 20 ans du	11/07/2025	5 940 €
	-Acquisition d'un véhicule de la marque Renault, modèle Clio	19/09/2025	23 482 €
	- Acquisition d'un véhicule de la marque DACIA, modèle DUSTER	19/09/2025	26 742 €
	- Bilan mi-parcours du PCAET - <i>BL EVOLUTION</i>	15/10/2025	18 495 €

10. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, le Président lève la séance.